

Jeudi 19 mars 2020

## DOSSIER DE PRESSE

# Nouvelles mesures du gouvernement face au coronavirus Covid-19 - jeudi 19 mars -

### POINT DE SITUATION

Deux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie mardi 17 mars à 16 h 30, par le vol Aircalin SB 141 en provenance de Sydney pour leur voyage de noces, ont été placées en isolement au Médipôle mercredi 18 mars, dès l'apparition des premiers symptômes.

Les deux tests se sont révélés positifs.

Dès les résultats des tests connus, la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) a identifié les personnes contact pour les isoler au Centre de quatorzaine.

**Le gouvernement et le haut-commissariat ont aussitôt décidé de prendre des mesures supplémentaires pour protéger les Calédoniens.**

## FERMETURE DES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

- Tous les établissements scolaires publics et privés, les centres de formation et l'Université de la Nouvelle-Calédonie, sans exception, sont fermés à partir de jeudi 19 mars 18 heures.
- Les internats resteront ouverts jusqu'à vendredi 20 mars au soir et des services de transports permettront aux élèves de rentrer chez eux. S'ils ne peuvent pas rejoindre leur domicile, les étudiants hébergés à la résidence universitaire pourront rester dans leur logement en respectant les règles de confinement.
- Les crèches fermeront à partir de vendredi 20 mars au soir.
- Un service de garde pour les enfants du personnel soignant sera mis en place.
- Les services de garde à domicile sont maintenus.

## INTERDICTION DES REGROUPEMENTS

**À partir de jeudi 19 mars 18 heures et pendant au moins 14 jours :**

- Tous les rassemblements de plus de 20 personnes sont interdits.
- Toutes les manifestations publiques sportives, culturelles, religieuses et coutumières seront annulées
- Toutes les établissements de loisirs recevant du public seront fermées comme les bars, les restaurants, les nakamals, les cinémas, les casinos ou encore les bingos.
- Seules les activités de livraison et de vente à emporter seront maintenues.

## DÉPLACEMENT ET TRANSPORT LOCAL

- Tous les transports collectifs de personnes, aériens et maritimes, seront suspendus à destination et en provenance des îles, à partir de samedi 21 mars à minuit.
- Le réseau de cars interurbains RAI sera également interrompu à compter de samedi 21 mars à minuit.

## TRANSPORT INTERNATIONAL

Les restrictions concernant la liberté de circulation relèvent de la stricte compétence de l'État. Le Haut-Commissaire de la République a décidé en concertation avec les autorités calédoniennes, des mesures de restriction forte du transport aérien, qu'il a présenté ce jeudi 19 mars.

Toutefois :

- Tous les non-résidents sont invités à anticiper leur retour vers leur domicile le plus rapidement possible.
- Des Calédoniens vivent actuellement hors du territoire. Dans leur intérêt et celui de leurs proches, le gouvernement leur recommande de rester confinés là où ils vivent actuellement.
- Tous les éventuels arrivants en Nouvelle-Calédonie seront placés en confinement strict pendant 14 jours, soit au Centre international sport et expertise, soit dans des hôtels réquisitionnés pour l'occasion.
- Chaque passager souhaitant s'embarquer sur un vol vers la Nouvelle-Calédonie devra présenter un certificat médical de moins de trois jours attestant de sa bonne santé.
- Les passagers arrivés à l'aéroport international de La Tontouta et concernés par l'autoconfinement (isolement à domicile) depuis le mardi 17 mars pour 14 jours doivent rester chez eux et poursuivre leur quatorzaine.

## IMPACT ÉCONOMIQUE

- Le gouvernement met tout en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat des Calédoniens, et pour préserver l'activité des entrepreneurs et des entreprises.
- L'activité économique se poursuit mais toutes les entreprises doivent mettre en œuvre des plans de continuité de l'activité en favorisant le télétravail.
- Concernant les commerces qui font l'objet d'une fermeture, un guichet interprovincial sera mis en place à partir de lundi 23 mars, pour fournir les aides nécessaires à la pérennité des entreprises.
- La Nouvelle-Calédonie demandera officiellement à bénéficier du dispositif national de soutien, déployé actuellement par la France.

## APPROVISIONNEMENT

- Le fret maritime et aérien est maintenu pour assurer l'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie. Il n'y a pas de risque de pénurie si les Calédoniens consomment normalement.
- Depuis le mercredi 18 mars, le gouvernement a demandé aux distributeurs de limiter la vente par passage en caisse à 2 kg de pâtes, 2 kg de riz, 1 kg de farine et 12 rouleaux ou un paquet de papier toilette, 6 litres de lait. Cette liste est susceptible d'évoluer.

À partir de demain, vendredi 20 mars, le gouvernement tiendra un point de presse, chaque jour, à 10 heures, pour communiquer un état précis de la situation du point de vue sanitaire, scientifique, économique.

### Numéros utiles

En cas de symptômes : appelez le 15

Questions diverses au Numéro vert : 05 02 02 (8 h - 16 h 30 jours ouvrables)

Questions relatives aux déplacements internationaux : 26 63 26 (6 h - 18 h)